Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_036-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
EAU DU MORBIHAN

DATE DE CONVOCATION : 16/06/2021			
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
60	29	23	8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq juin, le Comité Syndical de Eau du Morbihan, dûment convoqué, s'est réuni à Vannes, sous la présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président de Eau du Morbihan.

Étaient présents :

Madame Annie AUDIC. Monsieur Daniel AUDO. Madame Martine AUFFRET. Monsieur André BOUDART. Monsieur Maurice BRAUD. Monsieur Serge BUCHET. Monsieur Jacky CHAUVIN. Monsieur Jean-Claude COUDE. Monsieur Vincent COWET. Monsieur Thierry EVENO. Monsieur Jean-Paul GAUTIER. Monsieur Tibault GROLLEMUND. Madame Françoise GUILLERM. Monsieur Didier GUILLOTIN. Madame Annaïck HUCHET. Monsieur Denis L'ANGE. Monsieur Bruno LE BORGNE. Monsieur Bernard LE BRETON. Monsieur Loïc LE PEN. Monsieur Philippe LE VESSIER. Monsieur Joël MARIVAIN. Madame Christine MANHES. Monsieur François-Denis MOUHAOU. Monsieur Anthony ONNO. Madame Martine PARE. Monsieur Maurice POUILLAUDE. Monsieur Dominique RIGUIDEL. Monsieur Benoît ROLLAND. Monsieur Jean-Charles SENTIER

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Denis BERTHOLOM. Madame Marie-Claire BONHOMME. Monsieur Yannick CHESNAIS. Monsieur Jean-Luc CHIFFOLEAU. Monsieur Freddy JAHIER. Monsieur Ronan LE DELEZIR. Monsieur Jean-Pierre LE PONNER. Monsieur Yves THIEC

Étaient excusés :

Monsieur Patrick BEILLON. Monsieur Dominique CHAUMORCEL. Monsieur Paul COZIC. Monsieur Michel CRIAUD. Monsieur Alain DE CHABANNES. Monsieur Roland GASTINE. Monsieur Bruno GOASMAT. Madame Diane HINGRAY. Monsieur Raymond HOUEIX. Monsieur Yves HUTTER. Monsieur Hugues JEHANNO. Monsieur Yannick LE BORGNE. Monsieur André LE BRUN. Monsieur Pascal LE JEAN. Monsieur René LE MOULLEC. Monsieur Denis LE RALLE. Monsieur Daniel MANENC. Madame Claire MASSON. Monsieur Jérôme REGNIER. Monsieur David ROBO. Monsieur Stéphane SANCHEZ. Monsieur Franck VALLEIN. Monsieur Yann YHUEL

Secrétaire de séance : Madame Christine MANHES

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

.../...

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_036-DE

CS_2021_036 - Avenant n° 5 au contrat d'affermage du service public d'eau potable sur le périmètre initial du SIAEP de la Basse Vallée de l'Oust - Collège De l'Oust à Brocéliande Communauté

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le contrat d'affermage visé en Préfecture le 7 décembre 2007 et modifié depuis par quatre avenants, relatif à l'exploitation du service public d'eau potable sur le périmètre initial : SIAEP de la Basse Vallée de l'Oust ;

Vu l'adhésion des communes de Pluherlin et Saint-Gravé au SIAEP de Questembert ;

Vu l'échéance du contrat d'affermage relatif à l'exploitation du service public d'eau potable sur le périmètre initial : SMAEP de Sérent-Lizio au 31 décembre 2021, concernant notamment les communes de Sérent, Lizio et Saint-Guyomard, faisant partie de De l'Oust à Brocéliande Communauté ;

Vu l'échéance du marché de prestations de service relatif à l'exploitation du réseau d'interconnexions au 31 décembre 2021, concernant notamment le feeder Est ;

Vu la délibération n° CS-2020-078 portant sur le redécoupage territorial ;

Vu le projet d'avenant n° 5 à ce contrat ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes du projet d'avenant n° 5 au contrat d'affermage relatif à l'exploitation du service public d'eau potable sur le périmètre initial : SIAEP de la Basse Vallée de l'Oust ;

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 5 à intervenir, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Fait et délibéré à Vannes, le 25 juin 2021
(au registre suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Eau du Morbihan

Dominique RIGUIDEL

DÉTAIL DU VOTE

POUR	37
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0